

## DÉCHETS

# LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES GÉNÉRALISÉ AU 1ER JANVIER 2024

## Qu'est ce qu'un biodéchet ?

On appelle biodéchet tout déchet organique qui présente la particularité de se décomposer naturellement. Il s'agit des déchets alimentaires (de cuisine) et de tout autre déchet naturel biodégradable (végétaux) issu du jardin.

Sur le territoire français, les biodéchets représentent actuellement plus d'un tiers de nos ordures ménagères. Mélangés avec le reste des déchets ménagers, les biodéchets alimentaires sont incinérés alors même qu'ils sont composés à près de 90 % d'eau. Afin de valoriser cette matière sous forme de compost, la Communauté de communes Sèvre & Loire va progressivement généraliser le tri des biodéchets sur son territoire.

## Ce qui va changer en 2024

En complément de la subvention pour l'achat d'un composteur individuel, les élus de la Communauté de communes Sèvre & Loire ont fait le choix de déployer une solution à destination des habitants d'immeubles collectifs ne disposant pas de jardin.

À partir de janvier 2024, des points de dépôt volontaire seront mis en place sur les communes :

- **Divatte-sur Loire** : Rue Maurice Rave & Rue des Grands Jardins
- **Vallet** : Rue Saint Vincent & Place André Barré
- **Le Loroux-Bottereau** : Rue Claude Monet & Place Bretagne
- **Le Pallet** : Rue Saint Vincent
- **Saint-Julien-de-Concelles** : Choix d'implantation en cours

Les points de dépôt seront collectés toutes les 3 semaines par notre partenaire Compost in situ. Une entreprise viendra en complément vérifier chaque semaine les erreurs de tri ainsi que la propreté générale du point d'apport.



## Rendre nos déchets à la terre, c'est logique !

Jetez de l'eau à la poubelle, vous trouvez ça absurde ? Pourtant, on le fait presque tous, tous les jours !

Dorénavant, déposez les épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café, filtre à café et thé, coquilles d'œufs, os, reste de repas et plus généralement tout ce qui est d'origine végétale ou animale dans les Points d'Apports Volontaires.

## Composteur individuel

La Communauté de communes Sèvre & Loire propose toujours en 2024, une aide financière de 25 € pour tous les foyers du territoire qui en font la demande, sur présentation d'une copie de la facture d'achat du composteur au nom et adresse de l'acquéreur.

25 € seront déduits de la facture de Redevance Incitative du premier ou du second semestre. Cette participation ne peut être perçue qu'une seule fois.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## Donnez votre avis

En application de l'article L229-26 du Code de l'environnement, la Communauté de communes Sèvre & Loire a l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil opérationnel permettant d'inscrire le territoire dans les stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ce plan a été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure électronique de consultation du public est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET de la communauté de communes du **lundi 8 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024 inclus**.

Le dossier complet est consultable sur le site internet [pcaet.cc-sevreloire.fr](http://pcaet.cc-sevreloire.fr).

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public par voie électronique à l'adresse : [pcaet@cc-sevreloire.fr](mailto:pcaet@cc-sevreloire.fr)



### Répondre à l'enquête

SOLIDARITÉS

# MAINTIEN À DOMICILE

### POUR QUI ?

- les personnes âgées et/ ou dépendantes
- les personnes en situation de handicap
- les personnes en sortie d'hospitalisation

### NOS MISSIONS

Les auxiliaires de vie du SAAD proposent un soutien individualisé pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne, selon les habitudes et le mode de vie de la personne aidée.

- Aide à la toilette et aux soins d'hygiène & de bien-être, à l'hygiène de l'élimination
- Aide à l'habillage et au déshabillage
- Aide aux transferts (au lever ou au coucher), et aux déplacements y compris extérieurs
- Aide aux démarches administratives simples
- Stimulation des acquis, soutien moral
- Accompagnement relationnel et social
- Aide au répit pour l'aidant
- Aide à l'entretien du domicile et du linge
- Courses
- Aide à la préparation et au service des repas

### NOUS JOINDRE

Communauté de communes Sèvre & Loire  
Espace Solidarités – 84, rue Jean Monnet  
44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

**02 51 71 92 20**

